

DÉROULEMENT DU STAGE

STAGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Formules et informations disponibles sur le site internet de l'Ordre :
www.oifq.com
 sous la rubrique
 « Devenir ingénieur forestier »

AVANT DE DÉBUTER LE STAGE

Faire une demande d'ouverture de dossier à l'Ordre

Échéance : Une fois seulement avant de débiter le stage

Formulaire : *Demande d'ouverture de dossier*

CAS AVEC SUPERVISEUR*

**(cette personne n'est pas ing.f.)*

NOTE : Dans ces cas, les formulaires ci-dessous sont des EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES

POUR CHAQUE PÉRIODE DE STAGE REPREDRE LES ÉTAPES 1 À 4 JUSQU'À UN TOTAL DE 32 SEMAINES

(Se référer au *Guide du stagiaire*)



1. S'inscrire à la période de stage	<p>Échéance : 2 semaines après la première journée de travail</p> <p>Formulaire : <i>Inscription à la période de stage</i></p>	<p>Échéance : idem</p> <p>Formulaire : <i>Identification du superviseur</i></p>
2. Faire les semaines de travail		
3. Transmettre les documents nécessaires à l'Ordre	<p>Échéance: 1 mois après la dernière journée de travail</p> <p>Formulaire : Envoi à l'Ordre : <i>Attestation de la période de stage</i> Un <i>Rapport de stage</i> écrit doit être fourni dans tous les cas SAUF s'il s'agit d'un stage coopératif I, II, III ou IV ou d'un stage en milieu de travail I, II, III ou IV organisé et par l'Université Laval (se référer au <i>Guide de rédaction du rapport de stage</i>)</p>	<p>Échéance : idem</p> <p>Formulaire : <i>Rapport du superviseur</i></p>
4. L'Ordre analyse le dossier et confirme le nombre de semaines cumulées par lettre au stagiaire		